

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2020

En la salle du Conseil de la Mairie, à 19 heures, en séance publique présidée
par Madame Brigitte BRESC, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO,
Mesdames Gyslaine DAHON, Anne GACOIN, Aline TOESCA.
Messieurs Patrick ANGELMANN, Christian PRADIER et Fabrice REY.
Procuration de Monsieur Roger GIOANNI à Madame le Maire Brigitte BRESC.

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 08.

Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le compte-rendu du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

2°- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision N° 16/2020 en date du 16/07/2020 : Renouvellement concession trentenaire n° 88 cimetière communal : FANI Georgette.

Décision N° 17/2020 en date du 31/07/2020 : Restauration de la chapelle des pénitents rouges : subvention à la DRAC.

Décision N° 18/2020 en date du 04/08/2020 : Renouvellement concession trentenaire n° 89 cimetière communal : FRÉGIER Anny.

3°-Décisions budgétaires modificatives (budget de la commune).

Madame le Maire présente ces deux propositions de décisions budgétaires modificatives.

DECISION MODIFICATIVE 1 : Virements de crédits

Les crédits pour les frais postaux et les télécommunications n'avaient pas été enregistrés dans le logiciel budgétaire, une modification s'impose donc en prélevant des fonds sur certains postes de crédits pour les injecter aux frais postaux et télécommunications.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042: Achat prestation service sauf terra	2000,00 €	
D 6621: Combustibles	2000,00 €	
D 6068: Autres matières et fournitures	2000,00 €	
D 615221: Bâtiments publics	1500,00 €	
D 626: frais postaux et télécommunications		7500,00 €
TOTAL D 011: Charge à caractère général	7500,00 €	7500,00 €

La décision modificative 1 est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE 2 : Virements de crédits

Les travaux dans la Chapelle de Maurion sont presque terminés. Les crédits restants sont affectés aux travaux des bâtiments d'où cette décision modificative.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135: Instal.géné. agenc. aména. cons		12170, 13 €
D 2135-245: Chapelle de Maurion	12170, 13 €	
total D 21: immobilisations corporelles	12170, 13 €	12170, 13 €

La décision modificative 2 est adoptée à l'unanimité.

4°-Vente de terrains communaux.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Piolat, deuxième adjoint.

Après avoir rappelé que la procédure pour intégrer les biens vacants et sans maître dans les biens communaux a été très longue, Monsieur Piolat présente les deux lots qui ont été intégrés et qui peuvent faire l'objet d'une vente.

Premier lot : Vente à Monsieur Yves Duffey

Monsieur Piolat donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé en Mairie par Monsieur Yves DUFFEY, demeurant à SAORGE, Quartier Maurion, demandant que la commune lui vende des parcelles de terrain proches de celles dont il est déjà propriétaire afin d'étendre sa propriété et détaille les parcelles concernées d'une surface de 5 403 m².

Il propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente des parcelles précitées pour un montant total de 5403,00 € (cinq mille quatre cent trois euros), que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur et d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité

Second lot : vente à Monsieur Abel Pottier

Monsieur Piolat donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé en Mairie par Monsieur Abel POTTIER, demeurant à SAORGE, Place Caranca, demandant que la commune lui vende une parcelle de terrain proche de celles dont il est déjà propriétaire afin d'étendre sa propriété et détaille les parcelles concernées :

parcelle G 336, sise au lieu dit Vinale d'une surface de 862 m².

Il propose au Conseil Municipal propose de fixer le prix de vente des parcelles précitées pour un montant total de 862,00 € (huit cent soixante deux euros), que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur et d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

5°- Vente de l'appartement 23 rue Pastorelli, cadastré D 1514 (lots 3, 4 et 5).

Cet appartement avait été demandé par plusieurs acquéreurs potentiels, il a donc fait l'objet d'une vente à l'enveloppe. L'ouverture des enveloppes a eu lieu en séance publique le 15 juillet 2020 en présence de Madame le Maire, de Messieurs les adjoints Ange Fracassi et Jean-Pierre Piolat et de Madame Gyslaine Dahon.

La proposition de Mme VUILLAUME Charlotte et de M. BROUSTE David, d'un montant de 21 108,18 € (vingt et un mille cent huit euros et dix-huit centimes) a été retenue.

Monsieur Piolat propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de Mme VUILLAUME Charlotte et de M. BROUSTE David, les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur et d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

6°- Convention Commune / Union Européenne dans le cadre de la connectivité WIFI4EU.

Madame le Maire présente le projet qui permettra de se connecter en Wifi gratuit dans plusieurs points de la commune, à déterminer.

Saorge a été choisie dans le cadre d'une convention commune / Union Européenne dans le cadre de la connectivité WIFI4EU.

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/wifi4eu-le-wifi-gratuit-pour-les-europeens?lang=fr>

Cette convention permet aux communes de toute l'Europe de demander une participation d'une valeur de 15 000 euros qui doit servir à installer dans ces communes des équipements Wifi dans des lieux publics qui ne sont pas encore dotés d'un point accès Wifi gratuit.

La maintenance sera à la charge de la commune.

Si la convention est acceptée par le conseil municipal, une étude sera réalisée par la CARF.

Plusieurs conseillers municipaux disent que cette installation aurait un intérêt à la fois pour leurs concitoyens et pour les touristes.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de cette convention et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

7°- Informations diverses.

1. Un point sur les grands travaux.

La sécurisation du parking des Clapere est terminée.

Le premier parking de la Madone est pratiquement terminé, il reste à améliorer l'accès piéton.

Le second parking est en voie d'achèvement.

La façade de l'église est terminée, il reste à restaurer la porte. Les échafaudages vont être installés sur le côté pour restaurer la façade sud.

Les peintures du porche de Maurion sont terminées, il reste à faire le tour de la porte et restaurer la porte mais ce sera une deuxième tranche de travaux pour laquelle on demandera un fonds de concours à la CARF

2. Les festivités de l'été

Malgré les difficultés liées au Coronavirus de nombreuses festivités ont été prévues au mois d'août :

Festival de musique ancienne, cinéma en plein air, nuit de la chauve-souris, exposition à la salle des fêtes, concert d'orgue.

Le Festin de la Saint-Roch organisé par le Comité des Fêtes sera maintenue du 22 au 24 août sous une forme plus restreinte.

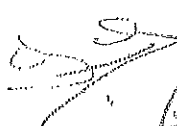
Les journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre sont prévues au Monastère et pourrait donner lieu à des visites du village.

L'ensemble des festivités a été publié sur un prospectus mis à la disposition des habitants et des touristes.

La séance du conseil municipal est levée à 19 h 34.


Pour procès-verbal de séance, la secrétaire :

Gyslaine DAHON



Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

Brigitte BRESQ




Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

Ange FRACASSI	Jean-Pierre PIOLAT	Dominique AIPERTO	Patrick ANGELMANN
Anne GACOIN	Christian PRADIER	Fabrice REY	Aline TOESCA